

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ELEVES

● Tarifs et Régimes

Les tarifs pour 2015 sont les suivants :

Demi-pension : 660 €/an - Internat : 1680 €/an.

Frais de papeterie et d'assurance stage : tarifs en fonction des classes, une fois par an.

Possibilité de prélèvement automatique mensuel.

Le lycée reçoit des élèves internes, demi-pensionnaires ou externes.

L'internat est composé de chambres études et accueille les élèves sur deux étages séparés filles-garçons.

● Transports scolaires

- Département du Rhône : renseignements, trajets et horaires disponibles sur le site internet : <http://www.rhone.fr/transports>. Le tarif est fixé en fonction du QF (règlement possible en 3 fois).

- Département de l'Ain : Toutes les lignes de l'Ain arrivent au lycée Aiguerande de Belleville, puis il y a une correspondance pour le lycée Bel Air. Les transports scolaires dans ce département sont gratuits. Renseignements : <http://www.ain.fr> (aller dans le menu : Promouvoir puis transports scolaires).

- Département de la Saône et Loire : renseignements, trajets et horaires disponibles sur le site internet : <http://www.cg71.fr/se-deplacer/transport-scolaire/reseau-le-bahut/>.

● Transports des élèves internes

Pour les élèves qui arrivent par le train (gare de Belleville S/S), une navette est mise en place le lundi matin à partir de 8h30 et le vendredi après-midi (ce service est géré par l'association des parents d'élèves).

● Bourses nationales d'études

Des bourses nationales peuvent être accordées aux familles qui en font la demande (à faire auprès du secrétariat). Elles sont attribuées après examen des dossiers par la Commission Départementale Consultative du Rhône. Pour une simulation de calcul, vous pouvez consulter le site internet : <http://www.simulbourses.educagri.fr/>

Attention : pour les élèves qui proviennent d'un établissement de l'Education Nationale : Les bourses étant attribuées dans l'enseignement agricole par le Ministère de l'Agriculture, une nouvelle demande est à faire par les parents du candidat, même s'il bénéficiait auparavant d'une bourse ou s'ils ont déjà déposé un dossier

● Bourses de transports des élèves internes

Les élèves internes peuvent bénéficier de bourses de transport, en fonction de leurs départements d'origines. Les informations sont données aux familles dans le courant du 1^{er} trimestre.

● Bourse d'équipement professionnel

Des bourses d'équipements sont allouées pour les 2nde professionnelle vigne et vin auprès du Conseil Régional (avec le dispositif carte M'ra).

● Remise de Principe d'internat

Les parents qui ont trois enfants au moins, internes ou demi-pensionnaires dans un établissement public peuvent bénéficier sur leur demande, d'une remise de principe d'internat sous réserve qu'aucun enfant ne bénéficie de la gratuité totale et soit âgé de plus de 20 ans.

● Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)

Cette aide régionale est destinée à faciliter l'accès à la restauration scolaire pour les élèves internes ou demi-pensionnaires (la demande est à faire auprès du lycée).

● La carte M'ra

La carte m'ra est un dispositif mis en place par le région Rhône Alpes pour les lycéens.

Tous les élèves du lycée ont accès à ce dispositif (y compris 4^{ème} et 3^{ème}).

Les avantages sont multiples :

- Réduction de 50 à 100 € pour les livres scolaires (en fonction de la classe)
- Réduction sur les places au cinéma, musée, spectacle, musique ...
- Réduction sur une licence sportive.
- Réduction sur TER : un bon pour voyager moins cher
- Le pass contraception-prévention.

Renseignements et inscriptions sur le site internet : <http://www.rhonealpes.fr/985-actus.htm>